



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

validation des acquis de l'expérience

Question écrite n° 31056

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le rapport présenté le 4 septembre dernier par M. Éric Besson relatif à la validation des acquis de l'expérience. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur la préconisation consistant à encourager aux entreprises à utiliser le VAE dans une dimension collective pour les publics en emploi.

Texte de la réponse

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est effectivement un élément clef du management des ressources humaines en entreprise au service de la compétitivité économique. Elle rend lisibles les compétences et contribue dans certains secteurs à revaloriser l'image des métiers. À ce jour, trop peu d'entreprises encore s'inscrivent spontanément dans la démarche, car elles ne perçoivent pas toujours les bénéfices que la VAE peut leur apporter. C'est pourquoi le développement de la VAE dans le cadre de la gestion des parcours professionnels et des compétences doit être impulsé par les acteurs du service public de l'emploi, en lien avec l'ensemble des acteurs économiques. Les initiatives conjoncturelles doivent être dépassées, pour aller vers une vraie politique concertée, portée par l'ensemble des services du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, en lien avec les branches professionnelles et les partenaires sociaux. C'est cette méthode de travail que le service public de l'emploi, avec ses partenaires, doivent aujourd'hui développer, pour garantir aux entreprises et aux salariés un service personnalisé de qualité commençant en amont (recherche des certifications en rapport avec les métiers de l'entreprise, sensibilisation des salariés, appui au dossier) et se poursuivant en aval (désignation de référents clairement identifiés, accompagnement, organisation des jurys, recherche de compléments de formation en cas de validation partielle). Les entreprises attendent une « offre de service sur mesure » adaptée aux contraintes de la production, un calendrier de réalisation, un pilotage clair, un relais de proximité. C'est à ces conditions qu'elles utiliseront la VAE comme vecteur de développement de leurs compétences.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31056

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8138

Réponse publiée le : 6 janvier 2009, page 92